

AVIS DE LA COMMISSION16 juin 2004**GLUCOSE LAVOISIER 5 POUR CENT, solution injectable IV****10 ml en ampoule bouteille (verre) (B/10 – CIP : 362 992-2 et B/100 – CIP : 564 774-6)****20 ml en ampoule bouteille (verre) (B/10 - CIP : 362 993-9 et B/50 – CIP : 564 775-2)****Laboratoires CHAIX ET DU MARAIS**

glucose monohydraté

Motif de la demande :

- inscription Sécurité Sociale pour les présentations en ampoules bouteilles de 10 ml (B/10) et de 20 ml (B/10),
 - inscription Collectivités pour les présentations en ampoules bouteilles de 10 ml (B/100) et de 20 ml (B/50),
- en complément des présentations en ampoules deux pointes.

GLUCOSE LAVOISIER 5 POUR CENT, solution injectable IV a pour indications :

- Réhydratation lorsqu'il existe une perte d'eau supérieure à la perte en chlorure de sodium et autres osmoles.
- Prévention des déshydratations intra et extracellulaires.
- Véhicule pour apport thérapeutique en période préopératoire, peropératoire et postopératoire immédiate.
- Prophylaxie et traitement de la cétose dans les dénutritions.

Le service médical rendu par GLUCOSE LAVOISIER 5 POUR CENT, solution injectable IV est important dans ses différentes indications.

Cette spécialité n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport aux présentations de la spécialité en ampoules deux pointes.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux pour les présentations en ampoules bouteilles de 10 ml (B/10) et de 20 ml (B/10) et avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics pour les présentations en ampoules bouteilles de 10 ml (B/100) et de 20 ml (B/50), dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Taux de remboursement : 65 %.

Secrétariat Général de la Commission de la Transparence